

Jeunes contrevenants—Loi

Des voix: D'accord.

M. Knowles: Sur division.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2^e fois, est renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.)

Mme le Président: Comme il est 10 h 15, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain, en conformité de l'article 2(1) du Règlement.

(A 10 h 18, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)
